

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 25 juin à dix-huit heures 30, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à la majorité des membres en exercice, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de René LE BARON, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Membres présents : Mesdames et Messieurs René LE BARON, Carine LE NAOUR, Maryse CLEREN, David AUDREN, Valérie KERGOURLAY, Fabien CARON, Patrice LE FLOC'H, Alice COTTEN, Anne-Marie LENNON, Nathanaël DELAUNOY, Isabelle MAGIDS

Date de la convocation : 19 juin 2020

DELIBERATION N° 2020/01/01

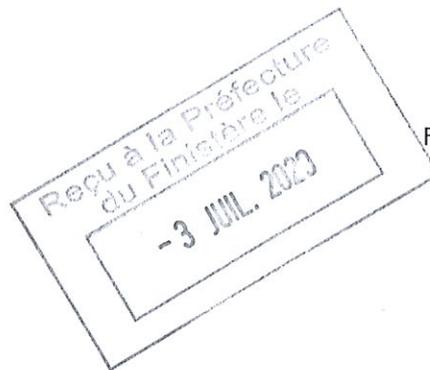
OBJET : Election d'un Vice-Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste à se déclarer.

S'est déclarée candidate Carine LE NAOUR

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret. Carine LE NAOUR est élue vice-présidente à l'unanimité des membres.



Fait et délibéré en Mairie, le 25 juin 2020,
Au registre sont les signatures.

Le président du CCAS,
René LE BARON



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 25 juin à dix-huit heures 30, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni à la majorité des membres en exercice, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de René LE BARON, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Membres présents : Mesdames et Messieurs René LE BARON, Carine LE NAOUR, Maryse CLEREN, David AUDREN, Valérie KERGOURLAY, Fabien CARON, Patrice LE FLOC'H, Alice COTTEN, Anne-Marie LENNON, Nathanaël DELAUNOY, Isabelle MAGIDS

Date de la convocation : 19 juin 2020

DELIBERATION N° 2020/01/02

OBJET : Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R 123-21 à R 123-23 ;

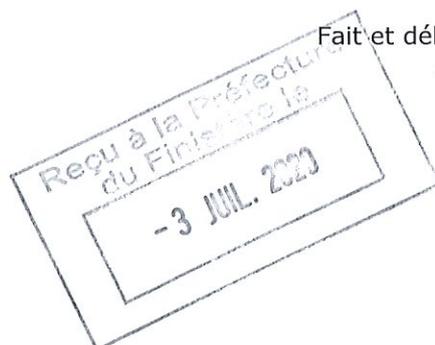
Les pouvoirs propres du président sont de convoquer le conseil d'administration, préparer et exécuter les délibérations du conseil d'administration, nommer les agents du CCAS et ordonnancer les dépenses et recettes du budget.

Le conseil d'administration du CCAS peut donner délégation de pouvoirs à son président, dans les matières strictement énumérées par décret, notamment pour :

- L'attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- La délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer au président les pouvoirs ci-dessus désignés.

Fait et délibéré à Elliant, le 25 juin 2020,
Au registre sont les signatures.



Le président du CCAS,
René LE BARON

